



DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNAGE

Préambule

Les tournages (film, documentaire, court métrage) doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation quand le tournage a lieu sur un espace appartenant à la Ville. Pour des raisons liées à l'instruction du dossier, **cet imprimé est à retourner dans le délai d'un mois avant le début du tournage du film.**

Coordonnées

Responsable/ Réalisateur

Nom : Prénom : Née le...../...../.....

Société/ Ecole :

Nom du responsable :

Adresse :

.....

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :

Renseignements/ production

<input type="checkbox"/> long métrage	<input type="checkbox"/> court métrage	<input type="checkbox"/> publicité	<input type="checkbox"/> émission de télévision
<input type="checkbox"/> téléfilm	<input type="checkbox"/> reportage	<input type="checkbox"/> autres	

➤ **Titre du film** :

➤ **Dates et heures du tournage** :

.....

.....

➤ **Nombre de jours prévus** :

➤ **Lieux, rues concernés à Saint-Pierre** :

.....

.....

➤ **Description (sommaire) des scènes devant se dérouler dans les lieux et rues concernés** :

.....
.....
.....
.....

➤ **Nombre de techniciens :**

➤ **Description du matériel employé (éclairage groupe électrogène, grue, dolly, travelling, véhicules)**

.....
.....
.....
.....

Pièces à fournir :

- Attestation d'assurance
- Convention de tournage/ prise de vue
- Attestation sur laquelle vous vous engagez à demander l'autorisation écrite des personnes filmées et/ ou photographiées.

Date et signature

Ce formulaire ainsi que les pièces demandées citées ci-dessus doivent être transmise à la Ville de SAINT-PIERRE 1 mois avant la date de début de votre projet à l'adresse suivante :

**Mairie de Saint-Pierre
BP 342
97448 Saint-Pierre Cedex**

Ou à l'adresse mail suivante : courrier@saint-pierre.re

Important

Cette autorisation de tournage sur des espaces appartenant à la Ville ne sera délivrée que sous réserve du droit des tiers. Il est de la seule responsabilité du responsable du tournage de solliciter les autorisations nécessaires des propriétaires et autres personnes intéressées afin que les tournages se déroulent dans le respect du droit d'auteur et du droit à l'image.